



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 - Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont bien représentés : 20 % contre 17 % pour l'ensemble de l'OMPL.
- La proportion de professions intermédiaires est très faible (8 %) et est inférieure à la part observée pour l'ensemble de l'OMPL (30 %).
- Le taux d'employés est important et supérieur à celui de l'OMPL (62 % contre 46 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

### Répartition des salariés par catégorie sociale

Catégories sociales						Ompl
Cadres	11,80 %	23,27 %	16,52 %	8,85 %	20 %	17,22 %
Professions intermédiaires	11,42 %	7,78 %	7,17 %	9,90 %	8,28 %	30,09 %
Employés	74,98 %	57,90 %	59,08 %	75,94 %	61,81 %	45,76 %
Ouvriers	1,80 %	11,05 %	17,23 %	5,31 %	9,91 %	6,93 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres. L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des « salariés » qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

### Taux de féminisation par catégorie sociale

Catégories sociales						Ompl
Cadres	69,03 %	66,38 %	47,33 %	60,59 %	65,33 %	67,95 %
Professions intermédiaires	69,92 %	76,48 %	56,40 %	64,58 %	72,89 %	78,30 %
Employés	86,95 %	91,02 %	71,69 %	74,18 %	86,50 %	92,90 %
Ouvriers	55,17 %	68,24 %	21,70 %	36,49 %	61,70 %	73,23 %
Ensemble	82,32 %	81,64 %	57,95 %	70,03 %	78,68 %	82,86 %



### FÉMINISATION REMARQUABLE

La proportion de femmes dans l'emploi du secteur est assez importante en raison, notamment, du taux de féminisation des employés.

### Secteur juridique

#### Branches professionnelles

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice



### LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi du secteur tend à diminuer sur la période. Néanmoins, la féminisation des cadres progresse.



### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES



La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre. Ainsi, la part des cadres est maximale pour l'Île-de-France (26 %), mais son minimum est atteint pour la Corse (3 %).

## Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	ND*	ND*	ND*	ND*	ND*
2009	62 %	75 %	88 %	ND*	82 %
2010	61 %	70 %	86 %	ND*	80 %
2011	63 %	73 %	86 %	ND*	80 %
2012	66 %	73 %	85 %	ND*	80 %
2013	65 %	75 %	84 %	ND*	80 %
2014	65 %	73 %	86 %	62 %	79 %

\*ND : Non déterminé

## Répartition des salariés par région et catégorie sociale

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé <sup>1</sup>
Auvergne-Rhône-Alpes	19,96 %	8,43 %	62,41 %	9,20 %	0 %
Bourgogne-Franche-Comté	14,10 %	7,57 %	66,56 %	11,76 %	0 %
Bretagne	20,73 %	3,65 %	65,55 %	5,04 %	5,04 %
Centre-Val de Loire	14,54 %	7,27 %	73,17 %	3,69 %	1,33 %
Corse	2,66 %	ND*	67,68 %	ND*	29,66 %
DOM	11,25 %	7,26 %	60,76 %	4,96 %	15,77 %
Grand Est	14,26 %	5,44 %	72,66 %	6,26 %	1,39 %
Hauts-de-France	12,29 %	4,56 %	68,82 %	12,01 %	2,33 %
Île-de-France	26,27 %	10,09 %	53,66 %	9,98 %	0 %
Normandie	12,43 %	6,96 %	67,19 %	10,09 %	3,33 %
Nouvelle-Aquitaine	15,02 %	2,51 %	65,61 %	1,46 %	15,40 %
Occitanie	14,48 %	5,50 %	64,74 %	14,11 %	1,16 %
Pays de la Loire	20,13 %	2,38 %	61,07 %	ND*	16,42 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,10 %	7,86 %	69,44 %	8,61 %	0 %
	20 %	8,28 %	61,81 %	9,91 %	0 %
	17,22 %	30,09 %	45,76 %	6,93 %	0 %

1. Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.